

Tout sur l'aménagement du territoire 17^e parlotte de mai

Monsieur Toulmonde : Ma femme n'est pas contente...

Madame Ditou : Ha, c'est peut-être à cause des travaux de voirie qui lui compliquent ses achats dans le centre de Waterloo. Ce sont pourtant des travaux d'utilité générale : trottoirs, égouttage, éclairage, stationnement et livraison,...

Monsieur Toulmonde : Non, ce n'est pas cela. D'autant que la Commune a bien insisté sur l'accessibilité des commerces. Figurez-vous que c'est une affaire de **BISOU** !

Madame Ditou : Vous m'inquiétez : une agression ?

Monsieur Toulmonde : Hé bien oui, en quelque sorte : une entrave au droit de consommer ! Parce que **BISOU** est le procédé inventé par certains pour que les achats répondent à **B**esoin, soient **I**ndispensables, ne soient pas **S**emblables à des produits qu'on possède déjà, soient d'**O**rigine éthique et **U**tiles. Où allons-nous...

Madame Ditou : Ha, moi je trouve cela pas mal. Ça me fait penser que le BISOU de votre dame s'applique aussi aux questions d'aménagement du territoire qui alimentent nos *parlottes*.

Monsieur Toulmonde : Ho vous : vous la ramenez chaque fois ! Allez, dites quand même.

Madame Ditou : Les aménagements du territoire doivent répondre à un **besoin** et même à des besoins qui sont souvent contradictoires. Par exemple lorsqu'il s'agit de concilier les besoins des « usagers faibles » - tels que les enfants ou les cyclistes - et ceux des automobilistes ou des transporteurs routiers.

Monsieur Toulmonde : Oui, je vois un autre exemple récent à propos de l'aménagement des aires de stationnement de la place Capouillet : la réglementation impose de ne plus imperméabiliser les sols - pour permettre l'infiltration de l'eau au lieu qu'elle ruisselle - mais les revêtements drainants qui ont été adoptés empêchent la circulation des voitures pour handicapés dont le **besoin** de se déplacer n'est pas rencontré.

Madame Ditou : Lors de notre précédente *parlotte* vous doutiez de l'utilité de ces immenses rampes pour le passage sous les voies à la gare de Waterloo, non seulement des vélos mais aussi des voitures pour enfants ou pour handicapés. Faute de crédit il n'y aura pas d'accès aux quais via des ascenseurs qui sont pourtant **indispensables** si on veut promouvoir une société plus inclusive.

Monsieur Toulmonde : A l'inverse, on peut se demander s'il est bien **indispensable** à Waterloo de sacrifier une zone de nos dernières zones vertes pour aménager un zoning ou déplacer une école ou des installations sportives. C'est ça ?



Madame Ditou : Tout à fait. D'autant qu'il existe des installations qui sont tout à fait **semblables** ! Dans le même esprit, faut-il consacrer de l'argent public à une salle de spectacle sur le « Plateau d'Argenteuil » alors que des salles équivalentes existent en Brabant wallon et que nous sommes proches de Bruxelles.

Monsieur Toulmonde : La loi du marché - qui n'est pas celle des investissements publics - a d'ailleurs supprimé le *Lunch Garden* de *Rich'l* puisque les gens qui y vont quand même en voiture peuvent en trouver un **semblable** à quelques kilomètres.

Madame Ditou : C'est toujours une question d'arbitrage. Comme pour l'**origine** des besoins à prendre en compte. Il y a un ascenseur dans la *What Galerie* du centre, mais pas à la gare de Waterloo. Certes, ce ne sont pas les mêmes opérateurs, mais cela montre que dans notre société, on privilégie les consommateurs plutôt que les usagers des transports en communs.

Monsieur Toulmonde : Mwuais. Je trouverais plus intéressant de montrer que dans les marchés publics sont maintenant imposées des règles sur l'**origine** des matériaux mis en œuvre, par exemple l'usage des bois provenant de forêts certifiées PEFC en gestion durable.

Madame Ditou : Enfin, il faut se poser la question de l'**utilité**. Au XIXe siècle, il y avait des détracteurs des chemins-de-fer et, un siècle plus tard, les opposants aux autoroutes qui pénétraient jusqu'au centre des villes. Où l'argent public a-t-il été le mieux investi ?



Monsieur Toulmonde : C'est ce que je dis à ma femme lorsqu'elle veut acheter un de ces gadgets vus à la télévision. Le genre de la machine à enfoncer des clous qui se fixe au mur avec deux clous ! Je trouve qu'en matière d'aménagement du territoire on devrait penser à l'**utilité** qu'il y a à avoir des arbres près de chez soi. Vous connaissez la règle de 3, 30, 300 de Bas Smets, celui qui a aménagé le jardin *Luma* à Arles et, plus récemment, le *Parvis de Notre-Dame* à Paris ? Il dit que, pour vivre longtemps, il faut voir 3 arbres depuis là où l'on vit, avoir 30 % de couverture végétale dans les villes, et vivre à 300 mètres d'un espace vert.

Partout dans le monde, on comprend désormais, sauf peut-être à Waterloo, que l'arbre nous rend des services bien utiles.

Madame Ditou : Ha, bien merci pour ce bel exemple d'utilité ! Allez, *Bisou* !